

Intervention 357

Critères de sélection	Pondération	Points attribués	Remarques
<u>Bénéficiaires de la voirie</u> (critères cumulatifs possibles) /8 pts	Nombre de propriétaires forestiers impliqués (détenteurs du foncier) <ul style="list-style-type: none"> • <=2 • Plus de 2 • Plus de 5 • Plus de 10 	 0 2 3 4	
	Nombre d'utilisateurs/bénéficiaires de la voirie hors propriétaires forestiers impliqués dans le projet (voir propositions) <ul style="list-style-type: none"> • <=1 • > 1 <= 3 • > 3 	 0 1 2	
	Majorité (50% + 1) des propriétaires forestiers impliqués engagés dans un système de certification de gestion forestière durable	2	
<u>Protection des sols et de l'eau</u> (critères cumulatifs possibles) /6 pts	Le projet prévoit la protection des cours d'eau	2	
	Le projet à un impact positif sur les axes de concentration des eaux d'écoulement (LIDAXES)	2	
	Le projet prévoit la protection des sols sensibles	2	
<u>Critères techniques de la voirie et autres aménagements</u> (critères non cumulable) /3 pts	Le projet permet une amélioration en ce qui concerne l'accessibilité en termes d'incendie et/ou des services de secours	2	
	Le projet permet de faciliter le stationnement et/ou les opérations de chargement (sécurité routière notamment)	2	
	Le projet combine à la fois l'amélioration de l'accessibilité et les opérations de chargement	3	
<u>Caractère raisonnable des coûts</u> /5 pts	Vérification du caractère raisonnable des coûts sur base des coûts du marché.	5	

<u>Pérennité et résilience des travaux réalisés</u> (critères cumulatifs possibles) /10 pts	Evaluation de la pérennité des investissements prévus par rapport aux conditions de la zone des travaux:		
	• Largeur de la bande de roulement et dimensionnement des places de stockage	2	
	• Portance de la desserte	2	
	• Projet adapté pour accepter du charroi en période de dégel	2	
	• Dispositif d'évacuation des eaux et éviter l'érosion	2	
	• Valorisation de plus de 50% des matériaux présent sur place	2	
<u>Aménagement en faveur de la Biodiversité</u> (voir liste) /3 pts	Le projet prévoit un aménagement en faveur de la biodiversité	1	
	Le projet prévoit plusieurs aménagements en faveur de la biodiversité	3	
<u>Tourisme :</u> (critères cumulatifs possibles) /3 pts	Le projet prévoit l'ouverture et l'accès au public	1	
	Le projet prévoit un balisage	1	
	Le projet prévoit des aménagements touristiques (banc, table, panneaux, piquets pour attacher son cheval...)	1	
<u>Contribution externe</u> /4 pts	Le projet comporte une contribution financière en dehors de la part wallonne et FEADER apportée par un bénéficiaire du projet ou un tiers		
	• De 10% à 25% du budget du projet	2	
	• De 26% à 50% du budget du projet	3	
	• + de 50% du budget du projet	4	
TOTAL		/ 42	
Seuil minimal de point en dessous duquel la demande ne sera pas retenue : 15/ 42			